

**Crisnée** | La commune investit son boni budgétaire dans la sécurité domestique

# Détecteurs d'incendie gratuits

■ D'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les habitations devront être équipées de détecteurs d'incendie.

■ Crisnée, bientôt Burdinne, offre un détecteur par maison.

**PHILIPPE BODEUX**

**C**haque semaine, la fumée tue. Quelques-uns ont sans doute encore en mémoire les tragiques incendies survenus dans la région liégeoise qui ont récemment provoqué la mort de jeunes enfants. Le feu couve, des émanations de gaz se répandent insidieusement dans l'habitation avant que les flammes ne réveillent l'attention des occupants. A ce moment, il est parfois trop tard : les parents ont juste le temps de fuir la maison en feu, les enfants restent prisonniers des flammes quand ils ne sont pas asphyxiés. Au niveau du pays, on estime que 130 per-

Une équipe de retraités se charge d'installer les détecteurs à domicile

sonnes meurent chaque année de cette façon, essentiellement des enfants de moins de 10 ans et des personnes âgées.

Dans son salon très coquet chargé de souvenirs, Alphonse Billen, 74 ans, a choisi d'installer un détecteur de fumées ainsi qu'à l'étage où se trouvent les chambres. *J'aime bien m'équiper en matière de sécurité. Et puis chaque foyer va devoir s'équiper de détecteur de fumées. Autant être dans les premiers*, explique l'habitant de Crisnée, petite commune hesbignonne de 2.700 habitants qui a décidé d'offrir un détecteur de fumées à chaque maisonnée. *Après avoir fait le compte budgétaire, nous avons constaté un boni de 130.000 euros. Nous avons décidé*



Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les détecteurs de fumée seront obligatoires dans les foyers wallons. Photo Jean-Claude Dessart.

*de le rendre à la population via un investissement dans la sécurité domestique*, explique Philippe Goffin bourgmestre de Crisnée. *D'ici 2006, nos concitoyens vont devoir acquérir au moins un détecteur de fumées : nous leur en offrons un (coût : 10 euros) auquel nous joignons une brochure destinée à se prémunir des accidents domestiques en tous genres. En outre, les habitants de Crisnée peuvent recourir à une équipe de retraités bénévoles qui se charge d'installer les détecteurs à domicile*, poursuit le bourgmestre qui a prévu un budget de 11.000 euros pour l'achat de détecteurs de fumées. *On peut le faire car on est une petite commune.*

*Crisnée montre la voie : on*

*ne doit pas attendre 2006 pour installer ses détecteurs*, souligne le bourgmestre de Hannut Hervé Jamar qui est à l'origine du tout frais décret wallon obligeant la pose de détecteurs de fumées dans les habitations. *Au Royaume-Uni, depuis que pareille obligation existe, le nombre de décès et blessés graves a chuté de moitié*, déclare l'actuel secrétaire d'Etat en charge de la lutte contre la fraude fiscale. Pour l'instant, l'initiative de Crisnée paraît relativement isolée, à l'exception de Burdinne qui va proposer au conseil communal d'offrir un détecteur à chaque ménage. Un bruit strident retentit dans le salon d'Alphonse qui veille à tester régulièrement le dispositif. *Ça donne, hein !* ●

## REPÈRES

**Détecteurs de fumées.** Il existe plusieurs technologies. Citons principalement le détecteur optique (préconisé par la Région bruxelloise) et le détecteur ionique (préconisé par la Région wallonne). L'un et l'autre sont assez semblables, l'important étant d'acheter un détecteur agréé Bosec (Belgian Organisation for Security Certification).

**Prix.** Il existe des détecteurs ioniques vendus par paire au prix de 13 à 20 euros suivant les marques et magasins. Un détecteur optique avec pile

au lithium (durée de vie de 5 ans) coûte 17 euros pièce.

**Placement.** Le détecteur de fumées (à coller ou à visser) se place au plafond des pièces susceptibles de recevoir de la fumée en cas d'incendie (chambres ou palier, salon...) à l'exception de la cuisine où les fumées de cuisson déclenchent le détecteur. On conseille au moins un détecteur par étage.

**Entretien.** Outre le remplacement de la pile, il est conseillé de changer de détecteur de fumées tous les dix ans.